

Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant votre association à l'occasion de votre visite à Vancouver. Je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans cette ville. Vous conviendrez, j'en suis sûr, que la région de Vancouver recèle certains des plus beaux paysages de l'Amérique du Nord, sans parler de la richesse et de la diversité de sa vie culturelle.

Le sujet dont on m'a demandé de vous entretenir porte sur les enjeux juridiques du commerce avec l'Asie-Pacifique. Le thème de l'Asie-Pacifique n'étonnera personne étant donné l'essor économique que connaît cette région et qui ne semble pas prêt de ralentir. À mesure que les pays, les entreprises et les personnes accroîtront leurs liens avec l'autre rive du Pacifique, nous assisterons forcément à une augmentation des différends commerciaux. Comment devra-t-on résoudre ces conflits malgré les nettes différences qui existent entre les cultures occidentale et asiatique à l'égard de la résolution des différends? Quel est le rôle des règles du commerce international et des avocats dans ce processus? Je propose que nous nous penchions sur ces questions cet après-midi. Je chercherai plus précisément à :

- étudier les différences qui existent dans l'approche adoptée par les pays occidentaux et asiatiques pour résoudre les différends commerciaux au niveau des gouvernements dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT];
- examiner comment l'établissement de nouvelles règles dans le cadre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, ou OMC, peut contribuer à mieux intégrer les pays asiatiques dans le système de commerce international;
- discuter des changements apportés en ce moment aux règles applicables à la résolution des différends commerciaux;
- décrire une initiative prise récemment au forum de la Coopération économique Asie-Pacifique, ou APEC, dans le but de faciliter le règlement des différends par la conciliation et la médiation plutôt que par le recours aux tribunaux;
- vous faire part de certaines réflexions, en terminant, sur ce que tout cela signifie pour vous. De quelle façon la croissance des échanges et des investissements de l'Asie-Pacifique – et les différends qui s'ensuivront – toucheront-ils les avocats nord-américains qui doivent conseiller leurs clients sur la façon la plus appropriée de régler les différends?

Comme vous le savez, l'Asie-Pacifique est et restera la région économique la plus dynamique du monde. Le taux de croissance y atteindra cette année 7 p. 100, comparativement à environ 3,5 p. 100 pour les pays occidentaux pour la plupart, de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il